L'ÉLECTION DÉCEMBRE 2026

SNNA FO

RECONNAÎTRE TOUTE LA CARRIÈRE

STOP AU PHÉNOMÈNE DE MONTÉE DES EAUX

Nous défendons une DGAC dans laquelle chacun peut se projeter, progresser et se réaliser. Une DGAC dans laquelle la progression du salaire reflète la progression dans la carrière, et a un sens jusqu'après le départ en retraite.

Le salaire d'un agent à la DGAC est composé de 2 parties :

- l'indiciaire, qui dépend d'une grille dans laquelle les échelons et le nombre de points d'indices sont définis
- L'indemnitaire, c'est à dire les primes. Elles sont liées à la fonction, à la détention d'une licence, à l'expérience, …

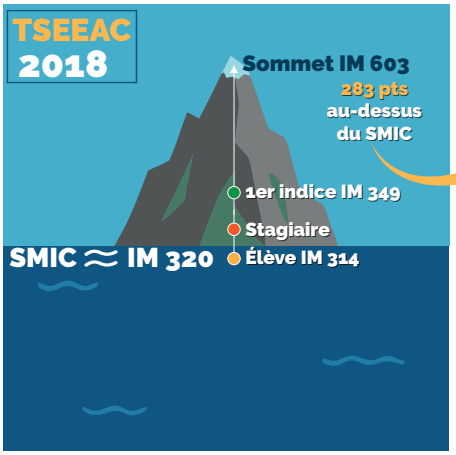
La retraite est ensuite calculée sur la part indiciaire uniquement.

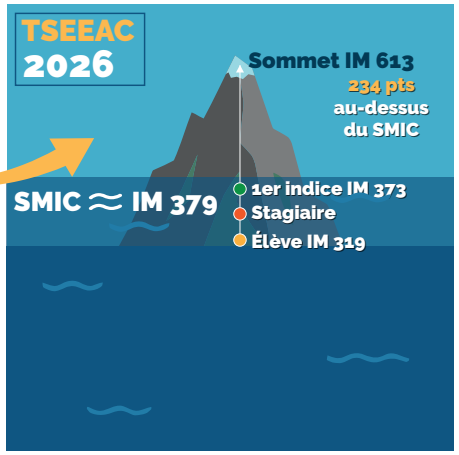
Le phénomène de la montée des eaux

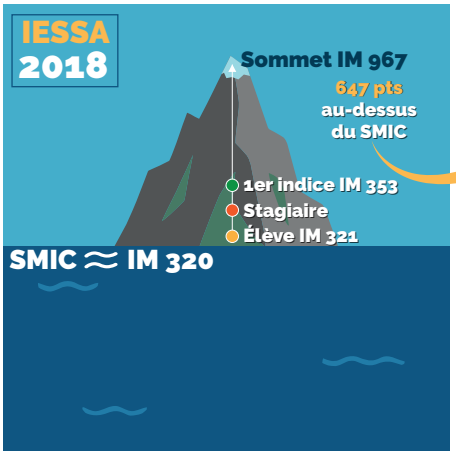
Malheureusement nous vivons un phénomène de montée des eaux sur nos grilles. Et cela concerne tous les agents, quel que soit leur ancienneté. C'est un problème pour les jeunes, et c'est un problème pour ceux qui sont bientôt à la retraite.

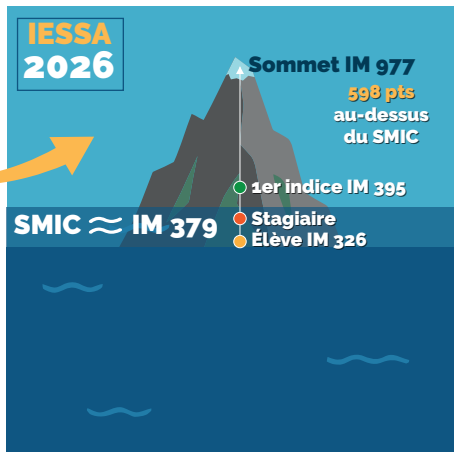
Explications :
On ne peut pas être payé en dessous du SMIC, mais nos grilles commencent en dessous du SMIC en raison du gel du point d'indice en particulier. Une indemnité différentielle est donc versée pour compenser et rattraper le niveau du SMIC. Lorsque l'agent avance dans la grille, son indice augmente et ainsi la compensation diminue. Quand l'indice passe au-dessus du niveau du SMIC, la compensation disparaît.

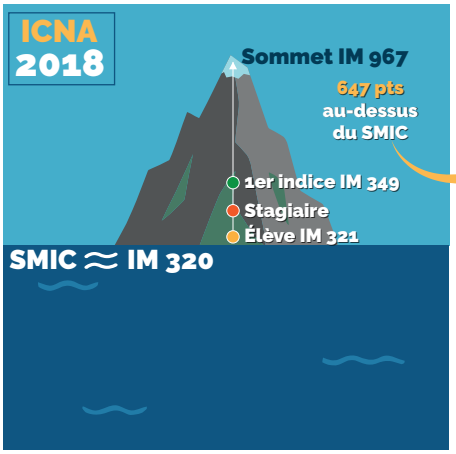
Ainsi :
Les premières années sont stagnantes au lieu d'être une progression comme prévu.
L'ensemble de la carrière est tassé, c'est le phénomène de la montée des eaux.
La retraite est impactée défavorablement.

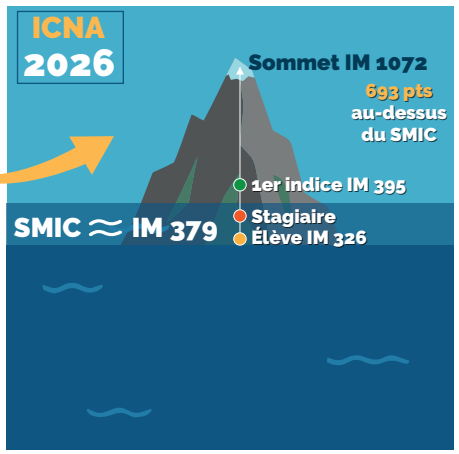












Lecture : plus la ligne d'eau monte, plus la base de la grille est engloutie sous le SMIC.
Entre 2018 et 2026, la ligne d'eau passe d'environ IM 320 à environ IM 379.
En 2026, les niveaux Élève et Stagiaire sont sous le SMIC pour les 3 corps, chez les TSEEAC le 1er indice est lui aussi sous l'eau.

LE CHOIX FO
03-10 DEC

CHANGER, ENSEMBLE

ELECTIONS2026.FODGAC.FR

RECONNAÎTRE TOUTE LA CARRIÈRE

STOP AU PHÉNOMÈNE DE MONTÉE DES EAUX

Le problème de l'indemnitaire

A la DGAC un part croissante du salaire est composé de primes. Leur poids varie fortement selon les corps, les fonctions, les qualifications et les organisations de travail. Cela permet un revenu immédiat plus élevé, mais n'apporte pas les mêmes garanties que le socle indiciaire. Une partie de ces primes devient conditionnelle et est liée à des choix d'organisation du travail, créant ainsi une part variable. Le salaire garanti est plus fragile.

Cette évolution a également un effet à la retraite. Les primes ne sont pas prises en compte dans la pension principale des fonctionnaires. Elles ouvrent des droits à la RAFP, mais seulement dans la limite de 20 % du traitement indiciaire. Au-delà de cette limite, elles ne génèrent plus de droits supplémentaires à ce régime.

À rémunération et progression de carrière comparables, un fonctionnaire dont une part importante du revenu est indemnitaire peut ainsi connaître un taux de remplacement inférieur à celui d'un salarié du privé. FO demande donc une revalorisation de l'ensemble de la carrière : des grilles qui démarrent réellement au-dessus du SMIC et qui offrent une progression indiciaire significative.

Les agents des corps techniques de la DGAC sont recrutés par concours pour exercer des missions de service public spécialisées. La grille indiciaire doit traduire cette qualification dès l'entrée dans la carrière et tout au long de celle-ci. L'amplitude des grilles doit également permettre une réelle progression. Les sommets des grilles TSEEAC et IESSA n'ont pas bénéficié du même relèvement que celui intervenu pour les ICNA : cette différence apparaît directement dans les grilles actuellement en vigueur.

NOS REVENDICATIONS

- **Des grilles qui démarrent réellement au dessus du SMIC pour tous les corps**
- **Une amplitude des grilles qui permette une vraie progression de carrière**
- **Un rééquilibrage des sommets des grilles pour les TSEEAC et les IESSA comme cela a été fait pour les ICNA**
- **Une reconnaissance indiciaire à la hauteur des concours sélectifs et des missions de service public assurées par les agents de la DGAC**

LE CHOIX FO
03-10 DEC

CHANGER, ENSEMBLE

ELECTIONS2026.FODGAC.FR